

## Information sur l'audition

- Objet de l'audition : **Révision partielle de l'ordonnance de la FINMA sur l'insolvabilité bancaire (OIB-FINMA)**  
Projet de nouvelles dispositions et rapport explicatif
- Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet de révision partielle de l'ordonnance.
- Délai de réponse : **8 novembre 2016**
- Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA  
Kaspar Ulmann  
Laupenstrasse 27  
CH-3003 Berne  
[regulation@finma.ch](mailto:regulation@finma.ch)
- Forme de la prise de position : Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version Word et une version PDF) de la prise de position.
- Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs consentent à la publication de leur prise de position.
- Questions complémentaires : Kaspar Ulmann  
Tél. +41 (0) 31 327 91 53  
[regulation@finma.ch](mailto:regulation@finma.ch)
- Contact médias : Vinzenz Mathys  
Tél. +41 (0)31 327 19 77  
[vinzenz.mathys@finma.ch](mailto:vinzenz.mathys@finma.ch)